

## Déclaration préalable du SE-Unsa 28

**CAPD du vendredi 5 juin 2020**

Madame la Directrice Académique,  
Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Nous sommes réunis pour la dernière fois en CAPD « hors classe » puisque la loi dite « de modernisation de la Fonction publique » en a décidé ainsi. De moderne il n'y a que le mot. En effet, le SE-Unsa considère que la suppression des compétences de la CAP est un vrai recul pour nos collègues, pour le paritarisme de façon globale, et rien ne viendra ni remplacer ni atténuer cela.

Avant toute chose, le SE-Unsa aimerait revenir sur la situation de ces dernières semaines. Si les équipes ont tout mis en œuvre pour réussir la reprise de l'école depuis le 11 mai, ce n'est pas sans difficultés. En effet, elles sont confrontées aux modifications hebdomadaires, voire journalières de leurs organisations et les annonces ministérielles n'aident pas à trouver de la stabilité. Le maître mot est « souplesse » mais attention aux déviances et aux difficultés que cela peut entraîner. Aujourd'hui, certaines écoles sont assaillies par les parents qui souhaitent tous remettre leurs enfants à l'école d'ici la fin de l'année alors même que les contraintes sanitaires ne permettent pas l'accueil de tous. D'autres voient apparaître l'école « à la carte » avec des enfants annoncés comme présents mais qui finalement ne viennent qu'un jour sur deux ou à la demi-journée, la notion de volontariat laissant la place à toutes les dérives.

Les directeurs sont fatigués et souhaitent plus de constance et moins de pression. Répondre aux sollicitations des parents, préparer les documents et les sondages à envoyer aux familles, remonter les informations à la DSDEN, faire et défaire l'organisation de l'école, voilà leur quotidien. Est-il vraiment judicieux de modifier tous les protocoles locaux à 4 semaines des vacances pour permettre à certains élèves de revenir 1 ou 2 journées d'ici la fin d'année ? Et quid du distanciel qui a disparu des discours de notre ministre ? Rappelons-le, les enseignants ne peuvent assurer le présentiel à 100% et continuer le distanciel. Alors faut-il laisser tomber ceux dont les parents ont fait le choix garder leurs enfants à la maison ? Le SE-Unsa dénonce la communication ministérielle par voie de presse qui laisse les équipes pédagogiques sous pression constante. Nous demandons que le principe de bienveillance ne soit pas oublié. Continuons de leur faire confiance dans le choix de leurs organisations sans céder à la pression d'un retour de tous.

De même, il leur est demandé d'organiser un conseil d'école d'ici la fin d'année, en présentiel si les conditions le permettent, en distanciel si besoin. Avec quel équipement ? Avec quels objectifs ? S'il s'agit d'informer sur les modalités d'organisation de la rentrée, vous les mettez alors face à un vrai casse-tête. A ce jour, qui parmi nous peut présager de l'organisation de la future rentrée quand pas même les scientifiques ne sont capables de nous dire quelle sera la situation dans 3 mois. Si nous comprenons la notion d'hypothèses de rentrée, les parents, eux, sont demandeurs de réponses que les directeurs ne sont pas en mesure de leur donner. Alors épargnons leur la difficile tâche d'informer quand l'information n'existe pas encore.

Des annonces ministérielles ont aussi découlé les modifications du guide de réouverture des écoles, collèges et lycée. Or, entre le protocole sanitaire, le décret du 31 mai 2020, le guide de réouverture académique et la FAQ ministérielle, le SE-Unsa a relevé beaucoup d'incohérences.

- Le port du masque n'est dorénavant plus obligatoire en cours si la distance d'un mètre est respectée, or il est toujours obligatoire dans le protocole national et le guide académique laisse planer le doute ;
- Les autorisations de travail à distance : dans le guide académique, ces autorisations ne sont plus valables à partir du 2 juin. Pourtant la FAQ ministérielle dit le contraire.

A quand des consignes claires sur lesquelles les personnels de l'Education Nationale puissent s'appuyer ? Nous demandons à ce qu'un cadrage académique cohérent, en concordance avec les consignes nationales, soient réalisé dans les plus brefs délais.

Venons-en maintenant au sujet qui nous réunit aujourd'hui : l'avancement à la Hors-classe. L'arrêté fixant le taux de promotion à la hors classe des professeurs des écoles a été publié au JO du 10 janvier alignant ainsi le taux de promotion des professeurs des écoles sur ceux des corps du second degré. Le SE-Unsa, qui demandait cette augmentation du ratio depuis très longtemps au ministère, se félicite de cette avancée. L'Unsa, signataire du protocole PPCR\* avait obtenu cette garantie de montée en charge pour les professeurs des écoles, c'est dorénavant une réalité qui va offrir de réelles perspectives de carrière à tous les personnels.

C'est une bonne nouvelle qui n'empêchera pas le SE-Unsa de continuer à demander des améliorations sur les conditions d'accès à la hors classe : une augmentation du taux de promus et la possibilité d'obtenir une révision d'appréciation pour les collègues qui n'ont pas eu de troisième rendez-vous de carrière. A ce jour, ces collègues vivent encore comme une injustice cet avis qui ne reflète pas toujours la réalité de leur pratique.

Si les critères discriminants restent les mêmes et permettent un équilibre entre l'ancienneté dans la plage d'appel à la hors classe et l'appréciation du RDV de Carrière, nous continuons toutefois à revendiquer la prise en compte de l'ancienneté générale des services et non de l'ancienneté dans le corps pour le classement des candidatures.

Nous tenons à vous alerter sur les RDV de Carrière qui n'ont pu être réalisés cette année en raison de la crise sanitaire. Un délai est prévu jusqu'à la fin de l'année civile pour permettre aux IEN de les finaliser. Or, ces derniers jours, les communications faites aux écoles laissent penser que certains RDV de Carrière seront effectués d'ici la fin de l'année scolaire. Comment peut-on imaginer que les conditions seront réunies pour leur réalisation ? Les équipes enseignantes sont, depuis la reprise du 11 mai, entièrement occupées par le retour des élèves dans le cadre, certes nécessaires, mais très contraint du protocole sanitaire. Un RDV de Carrière est très éloigné des préoccupations actuelles des enseignants, et les équipes sont, dès à présent, tournées vers la rentrée prochaine. C'est pourquoi, le SE-Unsa vous demande que les collègues concernés puissent demander un report de leur RDV de Carrière au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 s'ils le souhaitent sans qu'il y ait de conséquences dans leur appréciation.

Pour finir, nous souhaitons revenir sur le traitement des demandes d'ineat/exeat. Rappelons que l'année dernière, mises à part quelques rares situations exceptionnelles, aucun exeat n'a été accordé. Le message est dur pour des enseignants qui attendent depuis plusieurs années leur mutation. Les possibilités très restreintes de muter de notre département rendent la vie de certains de nos collègues à la limite du supportable, les contraignant parfois à se mettre en disponibilité malgré leur attachement au métier. Si nous partageons le constat qu'il faut un enseignant devant chaque classe à la rentrée, pour autant, on ne peut fermer la porte à des situations qui ne trouveront pas de solution dans les mutations interdépartementales. De plus, à l'issue de cette phase, des recours ont reçu des avis favorables du ministère. Le SE-Unsa demande donc que les situations de ces collègues se trouvent débloquées dès cette année.

\* parcours professionnels, carrières et rémunérations ...